

Image not found or type unknown



Associé et auto entrepreneur

Par **mdenier**, le **04/07/2012 à 22:33**

Bonjour,
Peut on être associé minoritaire d'une sarl (sans gérance) et avoir une activité d'auto entrepreneur dans la même structure ? Si on a également d'autres clients par ailleurs.
Merci pour votre aide.
Frédéric

Par **edith1034**, le **05/07/2012 à 08:40**

VOUS POUVEZ être associé d'une SARL et être par ailleurs fournisseur en qualité d'auto entrepreneur
pour tout savoir sur la SARL <http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>
pour tout savoir sur l'auto entrepreneur <http://www.fbIs.net/autoentrepreneur.htm>

Par **mdenier**, le **05/07/2012 à 15:07**

Merci pour votre réponse.
Cordialement.

Par **edith1034**, le **06/07/2012 à 08:06**

bien à vous !

Par **DEc**, le **24/08/2012** à **11:39**

Seules les personnes bénéficiant du régime social des travailleurs non-salariés (TNS), c'est-à-dire que vous n'êtes pas gérant majoritaire de SARL ou d'EURL, entrepreneur individuel, associé de SNC.. ne peuvent pas cumuler leur activité avec une auto-entreprise.rnrnSource : http://www.assistant-juridique.fr/entrepreneur_autoentrepreneur.jsp